



Stop aux projets de traités avec l'OMS !

L'organisation mondiale de la santé (OMS) mène actuellement deux négociations avec ses États membres : la première sur le nouveau traité sur les pandémies et la seconde sur les amendements du Règlement sanitaire international. Ces deux traités, qui seront soumis au vote de l'Assemblée mondiale de la santé dès fin mai 2024, auront de graves conséquences pour la Suisse. Or, ni le Conseil fédéral ni les médias n'informent la population des répercussions de ces traités. Pourtant, ces projets de traités avec l'OMS portent atteinte à notre Constitution et menacent tous les principes défendus par la Suisse, tels que la souveraineté, la liberté et les droits de l'Homme. C'est pourquoi il faut dire clairement « non » à ces projets de traités avec l'OMS et les abandonner !

Fin mai 2024, le nouveau traité international sur les pandémies et les amendements du Règlement sanitaire international seront soumis au vote de l'Assemblée mondiale de la santé. S'ils sont adoptés, ils auront de lourdes conséquences pour la Suisse et ses citoyens :

- L'influence que l'OMS pourra exercer sur les États membres sera nettement plus forte dans la mesure où les recommandations de l'organisation deviendront **contraignantes**. Les États seront obligés de mettre en œuvre immédiatement toutes les mesures et recommandations de l'OMS.
- La liste des raisons pour lesquelles le directeur général de l'OMS pourra déclarer une pandémie ou une urgence sanitaire de portée internationale sera considérablement **rallongée** grâce à de nouveaux concepts fondamentaux (par exemple « Une seule santé »), sans que les États concernés aient leur mot à dire.
- En outre, ces traités ne prévoient pas de mécanismes de contrôle pour permettre aux États de vérifier la légitimité des mesures ordonnées pendant une pandémie déclarée par l'OMS. Par conséquent, il n'y aura pas d'équilibre des pouvoirs, pas de freins ni de contrepoids, et **aucune possibilité de correction**. Dès lors, il sera impossible de protéger efficacement les droits fondamentaux garantis en Suisse et sa Constitution.

- Le **renforcement du pouvoir et des compétences** du directeur général de l'OMS prévu par ces traités est tout aussi grave étant donné que ce dernier ne relèvera d'aucun organe de contrôle indépendant et ne sera pas tenu de rendre des comptes.
- L'OMS exige un **droit exclusif de prise de décisions concernant toutes les mesures sanitaires** (telles que le confinement, la vaccination, etc.) dès qu'il s'agit, de son point de vue, d'une urgence sanitaire de portée internationale ou d'une pandémie. L'instauration d'un certificat international de vaccination se profile également. Il sera par conséquent impossible pour la Suisse de mettre en œuvre ses propres solutions de manière indépendante.
- Les États membres s'engageront à lutter contre les informations « fausses » et « trompeuses » sur les risques sanitaires. En définitive, c'est donc l'OMS qui décidera de ce qui doit être déclaré vrai ou faux. Il s'agit d'une **violation flagrante de la liberté d'opinion et de la liberté scientifique**.

Alors envoyez la carte de protestation ci-contre pour exiger l'arrêt de ces projets de traités avec l'OMS !

Soutenez maintenant cette action :



FUTUR / **CH**

CRÉER DE LA VALEUR PAR LES VALEURS

Zürcherstrasse 123 | CH-8406 Winterthur | www.futur-ch.ch

Expéditeur

Affranchir
s'il vous
plaît

À
Viola Amherd
Présidente de la Confédération
Palais fédéral Est
3003 Berne

Madame la présidente de la Confédération,

Avec le nouveau traité sur les pandémies et les amendements du Règlement sanitaire international, la capacité d'influence de l'OMS sera considérablement renforcée au détriment des États. Les recommandations de l'OMS deviendraient contraignantes et les compétences exercées par le directeur général de l'OMS seraient considérablement élargies. À l'avenir, ce dernier pourrait ainsi déclarer, sans le moindre droit de regard des États concernés, une urgence sanitaire de portée internationale ou une pandémie grâce à de nouveaux concepts fondamentaux (par exemple « Une seule santé »). Or, les mécanismes de contrôle correspondants font totalement défaut, tout comme la protection efficace de nos droits fondamentaux et de notre Constitution. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est que les États signataires de ces traités s'engagent à lutter contre les informations sur les risques sanitaires considérées par l'OMS comme

étant « fausses » et « trompeuses ». Il s'agit là d'une violation flagrante de la liberté d'opinion, de la liberté scientifique et du droit d'information des citoyens, pourtant garantis par la Constitution.

Jusqu'à présent, le Conseil fédéral n'a publié aucun communiqué abondant de manière critique ce projet de renforcement des pouvoirs de l'OMS ainsi que les dangers qui en découlent pour la Suisse et sa population. Une telle concentration des pouvoirs – surtout sans aucune possibilité d'exercer des contrôles – est contraire aux principes fondamentaux de la démocratie libérale et de l'état de droit et est de ce fait inacceptable pour la Suisse.

Par conséquent, je vous demande d'abandonner ces projets de traités avec l'OMS !

Remarques personnelles :

Signature :
